

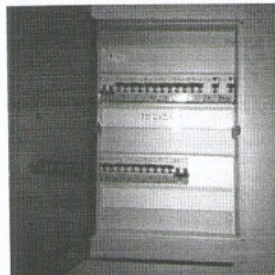
PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 30/2018/54304/02:1

RÉF. 30/2018/54304/02:2

DATE DU CONTRÔLE 06/03/2018 AGENT VISITEUR Raphaël Couniot
ADRESSE DU CONTRÔLE Grand rue 252 (étage 1er) - 6000 Charleroi TYPE DE CONTRÔLE visite périodique (Art. 271)



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Grand rue 252 (étage 1er) - 6000 Charleroi
Type de locaux unité d'habitation (appartement)
Propriétaire Pliner
Responsable des travaux Ets Elecsik

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) ORES ASSETS
Code EAN non communiqué
Numéro du compteur 33140635
Index jour/nuit 015696,2/-
Type de raccordement aérien
Câble compteur - tableau XVB 4 x 6
Tension nominale de service 230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement 20A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	1	Nombre de circuits	13
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)					
Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK		
Prise de terre	piquets	Dispositif différentiel "sdb"	ID - 40A - 30mA - type A - test OK		
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	29	Raccordement	OK		
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	sans objet	Eclairage/machines	OK		
Test de continuité	concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK		
Contrôle boucle de défaut	concluant	Protection contre les contacts directs	OK		
Protection contre les contacts indirects	OK	Résistance minimale d'isolement mesurée ($M\Omega$)	>10		

CONCLUSION : CONFORME



A la date du 06/03/2018, l'installation électrique de Grand rue 252 (étage 1er) - 6000 Charleroi est conforme au Règlement Général des Installations Electriques.
Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.
Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.
Le ou les schémas unilinaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le 06/03/2043.

Signature de l'agent

Signature installateur